

# Commune de FRANCHELEINS

<p align="center"><b>Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 15 avril 2021 à 20h00</b></p>
---

-+--+--+-

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison de l'Amitié, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, M. DESTHIEUX Hervé, Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, Mme GIRARD Noëlle, M. GUIDE Julien, Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien, M. NOTIN Guillaume, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu, Johan VIVIEN-MAGNIEN,  
Excusé : M. MOLLARD Philippe

M. DEROCHE Christophe est désigné comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

## **Approbation du précédent compte-rendu**

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

## **Vote du compte de gestion 2020, budget principal**

Après avoir procédé à la présentation du compte de gestion du budget principal 2020 établi par M. le Trésorier de Thoisse, et après avoir constaté que celui-ci est en concordance avec la comptabilité de la commune, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget principal.

## **Vote du compte de gestion 2020, budget Auberge de l'Appéum**

Après avoir procédé à la présentation du compte de gestion du budget Auberge de l'Appéum 2020 établi par M. le Trésorier de Thoisse, et après avoir constaté que celui-ci est en concordance avec la comptabilité de la commune, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget Auberge de l'Appéum.

## **Vote du compte administratif 2020, budget principal**

Le conseil municipal élit M. Thierry LUCENET, 1<sup>er</sup> adjoint, comme président de séance pour le vote des comptes administratifs.

M. Thierry LUCENET présente au conseil le compte administratif 2020 du budget principal, établi par M. Jean-Michel LUX, maire.

M. Jean-Michel LUX, maire, sort de la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Thierry LUCENET, vote, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le compte administratif 2020 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Résultats reportés</b>	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	<b>147 890,39 €</b>			<b>375 494,28 €</b>		<b>227 603,89 €</b>
Exercice	188 054,19 €	364 450,20 €	609 577,69 €	731 158,33 €	797 631,88 €	1 095 608,53 €
<b>TOTAUX</b>	<b>335 944,58 €</b>	<b>364 450,20 €</b>	<b>609 577,69 €</b>	<b>1 106 652,61 €</b>	<b>797 631,88 €</b>	<b>1 323 212,42 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
		<b>28 505,62 €</b>		<b>497 074,92 €</b>		<b>525 580,54 €</b>
Restes à réaliser	327 612,46 €				327 612,46 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>663 557,04 €</b>	<b>364 450,20 €</b>	<b>609 577,69 €</b>	<b>1 106 652,61 €</b>	<b>1 125 244,34 €</b>	<b>1 323 212,42 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	<b>299 106,84 €</b>			<b>497 074,92 €</b>		<b>197 968,08 €</b>

### Vote du compte administratif 2020, budget Auberge de l'Appéum

M. Thierry LUCENET présente au conseil le compte administratif 2020 du budget Auberge de l'Appéum, établi par M. Jean-Michel LUX, maire.

M. Jean-Michel LUX, maire, sort de la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Thierry LUCENET, vote, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le compte administratif 2020 du budget Auberge de l'Appéum et arrête ainsi les comptes :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Résultats reportés</b>	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	<b>525,46 €</b>			<b>16 681,86 €</b>		<b>16 156,40 €</b>
Exercice	0,00 €	525,46 €	0,00 €	5 544,08 €	0,00 €	6 069,54 €
<b>TOTAUX</b>	<b>525,46 €</b>	<b>525,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 225,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 225,94 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
		<b>0,00 €</b>		<b>22 225,94 €</b>		<b>22 225,94 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €				0,00 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>525,46 €</b>	<b>525,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 225,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 225,94 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	<b>0,00 €</b>			<b>22 225,94 €</b>		<b>22 225,94 €</b>

### Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2020

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître en fonctionnement un excédent de clôture de 497 074,92 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître en investissement un résultat de clôture de

-299 106.84 € et que les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 327 612.46 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement en réserves d'investissement au compte de recettes 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 299 106.84 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte de recettes 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 197 968.08€
- Report de l'excédent d'investissement au compte de recettes 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 28 505.62€

### **Affectation du résultat de fonctionnement du budget Auberge de l'Appéum de l'exercice 2020**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître en fonctionnement un excédent de clôture de 5 544.08 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître en investissement un excédent de clôture de 525.46€ et qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement en réserves d'investissement au compte de recettes 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 00.00 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte de recettes 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 22 225.94 €
- Report de l'excédent d'investissement au compte de recettes 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 00.00 €

### **Vote des taux d'imposition 2021**

Après avoir communiqué à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2021 transmis par la Trésorerie Générale de l'Ain, établi sur la base des taux votés en 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter ces taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :
  - o Taxe foncière sur bâti : 27,14 % (dont 13,97 % taux départemental 2020)
  - o Taxe foncière sur non bâti : 25.18 %

### **Vote du budget primitif 2021, budget principal**

Après la présentation du budget primitif 2021 de la commune, préparé par la commission Finances, qui s'équilibre comme suit, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

#### Section de fonctionnement

Dépenses : 900 703,08 €

Recettes : 900 703,08 €

#### Section d'investissement

Dépenses : 710 159,46 €

Recettes : 710 159,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le budget primitif 2021 de la commune.

### **Vote du budget primitif 2021, budget Auberge de l'Appéum**

Après la présentation du budget primitif 2021 de l'Auberge de l'Appéum, préparé par la commission Finances, qui s'équilibre comme suit, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Section de fonctionnement

Dépenses : 27 774,15 €

Recettes : 27 774,15 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 773,15€

Recettes : 1 773,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le budget primitif 2021 de l'Auberge de l'Appéum.

**Subventions et participations**

M. le Maire expose que compte tenu de la situation sanitaire, il est délicat à ce jour de décider des subventions à verser, ne sachant pas quelle pourra être l'activité des différentes associations. Cependant, le Comité des fêtes souhaite reconduire son projet de spectacle et a besoin des fonds afin de réserver d'ores et déjà la date. Il propose ainsi de voter au moins la subvention pour cette association et de réserver les autres décisions à une date ultérieure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le conseil municipal :

- ACCORDE une subvention d'un montant de 1800€ au Comité des fêtes pour son projet de spectacle,
- RESERVE le reste du montant budgété au compte 6574 (subventions organismes de droit privé) pour une décision ultérieure.

**Achat de matériel de motoculture**

M. LUCENET présente au conseil municipal les propositions d'achat de matériel de motoculture pour les services techniques de la commune, pour un tarif de 18 581,90€TTC et 15 484,92€HT.

Cet ensemble de propositions comprend une débroussailleuse, un nettoyeur haute pression, une remorque, une roue métreuse, un souffleur et une tondeuse auto-portée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide de donner mandat au maire pour l'achat de l'ensemble de ce matériel de motoculture auprès de Garry Bresse moteurs pour un montant total de 15484,92€HT.

**Cimetières**

M. ROLLET présente au conseil municipal les propositions de solutions globales pour une meilleure gestion des cimetières de la commune.

La commission cimetières, après examen, a proposé de retenir les trois premières missions : Inventaire topographique des cimetières, Saisie des données Concessions et Service de gestion des cimetières, pour un montant global de 6647.32€HT, soit 7976.79€TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide de donner mandat au maire pour la signature des devis des missions décrites ci-dessus pour un montant total de 6647.32€HT.

**Fonds de solidarité logement**

M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental sollicitant le versement d'une contribution de 0,30 € par habitant au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2021 et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de verser au Fonds de Solidarité pour le Logement une contribution de 0.30 € par habitant pour 1611 habitants recensés pour l'année 2021 soit la somme de 483.30 €.

### **Vidéoprotection : partie local technique et demande de subvention**

M. le Maire rappelle qu'il était prévu, en option, une vidéoprotection pour la partie du local technique pour un coût de 4 587€HT.

M. le Maire expose que, dans le cadre du financement de ces travaux, cette opération est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), ainsi qu'aux subventions régionales et propose de déposer des demandes d'aide financière à ces deux titres avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		917,40€	20%
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>917,40€</b>	
Etat	FIPD	2 293,50€	50 %
Région		1 376,10€	30 %
<b>Sous-total subventions publiques</b>		<b>3 669,60€</b>	
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>4 587,00€</b>	<b>100.00 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- ADOPTE l'opération relative à l'installation de la vidéoprotection pour la partie local technique au village de Francheleins
- APPROUVE le devis proposé par la société EIFFAGE
- DONNE POUVOIR au maire pour la signature de ce devis d'un montant de 4587,00€HT ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Devis de tonte des bords de route**

M. LUCENET présente au conseil municipal la proposition annuelle pour la tonte des bords de route, pour un montant total de 6 120€TTC et 5 100€HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide de donner mandat au maire pour la signature de ce devis de l'entreprise Labrosse pour un montant total de 5 100€HT.

### **Structures enfants et jeunesse**

Mme. MOUCHETTE présente au conseil municipal les propositions d'achat et de mise en place de jeux d'enfants et de structure sportive, pour un tarif de 63332€TTC et 52778€HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide de donner mandat au maire pour l'achat et la mise en place de jeux d'enfants pour un montant total de 35308 €TTC et 29424 €HT
- Décide de donner mandat au maire pour l'achat et la mise en place d'une structure sportive pour un montant total de 28024 €TTC et 23354€ HT

### **Etude voirie : traversée de village**

M. LUCENET présente au conseil municipal la proposition d'étude de faisabilité et levé topographique pour la traversée du village, pour un tarif de 14 640€TTC et 12200€HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide de donner mandat au maire pour la signature de ce devis du cabinet Aintégra pour un montant total de 12200€HT.

### **Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.**

Depuis le dernier conseil municipal, des lignes de trésorerie ont été réalisées pour un montant global de 18 420,67€.

### **Rapport des commissions.**

#### **Scolaire et Jeunesse.**

Mme. MOUCHETTE La commission s'est réunie et a décidé de mettre en place une lotion hydrovégétale pour la désinfection des mains des enfants. Il a été décidé d'un accompagnement dans le bus scolaire les soirs dans un premier temps à étendre aux matins dans un futur proche. Les jeunes se sont associés aux agents techniques afin de repeindre la buvette. Projet d'achat d'une table de ping-pong pour un montant inférieur à 3000€ ce qui autorise Monsieur le Maire à signer le devis final.

#### **Urbanisme**

M. ROLLET La commission urbanisme se réunira Vendredi 16 avril à 18h30, pour parler avec un porteur de projet. Actuellement nous avons 20 Déclarations préalables en cours, 2 PC modificatifs et 2 PC dont celui de M. THETE pour la bergerie pour lequel nous attendons toujours l'accord de l'ADS.

#### **Voirie.**

M. LUCENET a fait le trajet du bus scolaire avec un des chauffeurs afin d'énumérer les différents arrêts et vérifier la légitimité de chacun. Il existe 12 arrêts à l'heure actuelle, 2 seront certainement supprimés de par leur proximité entre eux. Des questions se posent quant à la difficulté pour les chauffeurs de faire demi-tour en haut de la « rte du château d'eau » à cause de plusieurs arbres et de la nouvelle longueur des bus désormais portée à 13m, problème sur ce même chemin quand le bus doit tourner « ch.d'Amareins » il doit s'y prendre à deux fois ce qui est dangereux et gêne la circulation.

#### **Communication fleurissement**

Mme. CHAUVOT Le fleurissement va commencer avec les jardinières puis le massif de l'Eglise.

#### **Bâtiments.**

M. DEROCHE Livraison du local technique prévu le 22 Avril, aucun retard n'est à déplorer. Le portail était endommagé à la réception il sera donc peut être livré en amont de la réception.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several paragraphs of a document.

Additional faint, illegible text located in the lower middle section of the page.



Nous avons remarqué des tags qui n'avaient pas été vu auparavant nous ferons donc le nécessaire pour les repeindre, l'entreprise qui doit refaire l'enrobée devant le local l'unifiera avec la route.

- **Numérique**

L'application PanneauPocket est lancée elle touche actuellement 25% de nos foyers pour 188 personnes qui l'ont téléchargée.

La page Facebook est lancée aussi 81 mentions j'aime et 86 abonnés. Il faudra mettre en place une ligne éditoriale afin de savoir ce qui sera publié sur les différents moyens de communication et la façon de créer un lien entre eux. Le site internet de la commune sera mis en place prochainement. Les noms de domaine ont été déposés et payés ainsi que l'hébergement.

**Questions diverses.**

- M. le Maire explique sa rencontre avec « Comptoir de campagne » avec qui il souhaiterait travailler afin de mettre en place une épicerie multifonctions, qui offrirait des produits de circuit court et des services de proximité tel que la vente de bouteille de gaz, un service de poste, etc. aux administrés. Pour cela il propose une présentation de l'entreprise lors du prochain conseil municipal. Ce qui est approuvé par tout le conseil présent.
- M. le maire expose le souhait de la commune de reprendre la main sur l'Auberge de l'Appeum et d'en devenir l'unique propriétaire pour cela il s'est mis avec plusieurs adjoints en relation avec M. DUTHEIL propriétaire actuel du fonds de commerce et de licence IV afin de lui faire une proposition, celui-ci doit revenir vers eux afin de discuter de cette proposition.
- M.ROLLET nous informe que les travaux de début de semaine exécuté par la société FAMYP TP pour le compte du Conseil Départemental concernant des travaux de remplacement de traversée sous chaussée sont terminés après lui avoir causés quelques désagréments, par manque d'indication les automobilistes se sont retrouvés à passer dans sa cour afin de dévier la route barrée. Les travaux de busage sur ce pont n'étaient d'après l'entreprise par réellement nécessaire et un simple curage aurait put suffire. Il nous indique aussi s'être rendu à une réunion du SCOT au cours de laquelle une taxe de 1.80€/ habitants a été maintenue à la charge des EPCI ainsi que les votes des budgets. Il ne pourra pas être présent à la réunion de la commission aménagement de la communauté de communes. Pour la réunion en visio du SIEA il sera remplacé par M. VIVIEN-MAGNIEN.
- Mme. MOUCHETTE demande à la commission fleurissement s'il serait possible de planter des arbres aux abords des jeux et de la structure de sport qui seront mis en place. Il serait donc possible d'en planter aux abords des structures de sport mais pas des jeux pour enfants par manque de place toutefois si des arbres devaient être plantés à cette période ils demanderaient un arrosage intense et continu, la commission préfère attendre cet automne et choisira la variété la plus propice à l'emplacement.
- Le prochain conseil municipal est prévu le 06/05/2021 à 20h. Monsieur le Maire informe que celui d'après se tiendra très certainement le 10/06/2021 en attente de confirmation de l'heure.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.

Le maire  
J.M. LUX

Le secrétaire  
C.DEROCHE

